

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 juin 2018

Date d'affichage :

5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 11

OBJET : 7 avenue du Stade : mise à disposition de locaux à l'Amicale Laïque de Riom – section modélisme

RAPPORTEUR : Jacquie DIOGON

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 juin 2018 et la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 12 juin 2018.

La section « Modélisme » de l'association Amicale Laïque de Riom occupe des locaux depuis plusieurs années en lieu et place de l'ancien bar situé au coin de la Caserne Vercingétorix au 1, avenue Virlogeux, 63 200 Riom.

Compte tenu de la cession de la caserne Vercingétorix et du bâtiment adjacent, il est nécessaire de libérer ces locaux et de reloger cette section de l'Amicale Laïque de Riom.

Les locaux anciennement utilisés par le Comité des Fêtes de Riom jusqu'à sa dissolution, situés au 7, avenue du Stade à Riom étant disponibles, il est proposé de les attribuer à l'Amicale Laïque de Riom.

Une convention présentant les conditions de cette mise à disposition de locaux est établie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **adopter la convention de mise à disposition de locaux à l'association Amicale Laïque de Riom à compter du 1^{er} juillet 2018, et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL